

Comité Syndical du 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes d'Allinges sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués titulaires présents / votants :

BAUD Jean-Baptiste, BAUD Richard, BENED Régis, BERNAZ Célia, BLANC Georges, CANDELA Antoine, CAPLOT MICHEL, DALHEIMER Philipp, DE PROYART Aubert, DENNE Jean-Claude, DETURCHE Sandrine, GENOUD Pascal, GERDIL Frédéric, GIRARD-DESPRAULEX Paul, GOURREAU Georges, GRANDCHAMP Jacques, GRANDCOLLOT BENED Joel, GRELEAU Gilles, GRENAT Maryse ; GUICHEN HUCK Johanne, GUILLARD Jean, JACQUIER Charlotte, LAURENT MICHEL Vanessa, MARULLAZ-LEQUEUX Mélanie, MATHIAN Noel, MAXIT Nathalie, MORAND Jean-Claude, PARIAT Monique, RAVALET Emmanuel, REY Emmanuel, SERVOZ Jean-Marie, SONGEON Christophe.

Délégués suppléants présents / votants :

KREDER Pascal, MENOUD Jean-François, SECHAUD Geneviève, LAROCHE Thomas, ANSART Eric, FAVRE-ROCHEX JACQUIER Elsa.

Absents excusés :

ASNI-DUCHENE donne suppléance à M. KREDER,
BERGER Jean-François donne suppléance à M. MENOUD,
BURGANRD Michel donne suppléance à Mme SECHAUD,
CHUINARD Claire donne suppléance à M. LAROCHE,
DEMOLIS Cyril donne suppléance à M. ANSART,
GIRARD Marie-Pierre donne suppléance à Mme FAVRE-ROCHEX JACQUIER,
COTTET Sophie donne pouvoir à M. DENNE,
DUCROT Guillaume donne pouvoir à M. BAUD,
LACHAT Hervé donne pouvoir à M. CAPLOT,
MARTINERIE Catherine donne pouvoir à M. GENOUD,
JAKUMEIT Odile donne pouvoir à Mme GUICHEN HUCK Johanne.

Secrétaire de séance : Frédéric GERDIL

Nombre de titulaires en exercice : 58 délégués

Nombres de délégués titulaires présents : 32

Nombres de délégués suppléants présents : 6

Nombre de pouvoirs : 5

Nombres de votants : 43

Convocation : 16 juin 2026

Point n°2 – - Achat d'électricité et de services associés – Réadhésion au groupement d'achat d'électricité du SYANE

Monsieur Michel CAPLOT, Président du SIAC, rapporteur, rappelle que le SIAC a délibéré le 30 novembre 2022 pour adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes proposée par le SYANE pour l'achat d'électricité et de services associés à compter du 1^{er} janvier 2024, pour 4 années.

En effet, cette fourniture entre dans le champ de la mise en concurrence. Pour des raisons de simplicité et de mutualisation des achats permettant d'avoir de meilleurs tarifs, le SIAC a fait le choix d'adhérer à ce groupement.

Un marché subséquent est donc en cours pour la fourniture d'électricité au SIAC jusqu'au 31 décembre 2027. Le fournisseur actuel est ENGIE SA.

Le SYANE propose de reconduire le groupement de commande
partir du 1^{er} janvier 2028.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée du projet de convention de groupement de commande proposée par le SYANE.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-2 à L. 2113-8 ;

VU la délibération 30 novembre 2022, portant sur l'approbation de la convention actuelle constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syane ;

VU la délibération DEL-2025-297 du Bureau Syndical du Syane en date du 11 Décembre 2025, portant sur l'approbation de la convention constitutive du groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés porté par le Syane ;

VU la délibération DEL-2025-228 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la mise en place du dispositif Achats Publics Mutualisés ;

VU la délibération DEL-2025-229 du Comité Syndical du Syane en date du 16 octobre 2025, portant sur la création de la centrale d'achat du Syane ;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du SIAC de renouveler son d'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés porté par le Syane ou sa centrale d'achat ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'ensemble des dispositions du groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services associés
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention constitutive du groupement de commande associée
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière fixée dans cette convention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à donner mandat au Syane et à sa Centrale d'Achat pour obtenir auprès des fournisseurs et du gestionnaire du réseau de distribution les données de l'ensemble des caractéristiques des points de livraison utiles à l'élaboration du dossier de consultation relatif à ce groupement de commande

Le secrétaire de séance,

Frédéric GERDIL



Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.